

Communication ANIA 9/03

Voici un point d'information :

- **Relevé de décision - Réunion ce jour à l'ANIA avec administrateurs et syndicats métiers**

Situation

La situation en France et en Italie s'est accélérée ce week-end (nombre de cas et mesures prises par les pouvoirs publics.)

Il est nécessaire que les **entreprises mettent en place une cellule de crise** et anticipent une escalade de la situation.

Notre objectif est de pouvoir mener à bien notre mission de nourrir les Français et faire reconnaître notre secteur comme prioritaire en maintenant et fluidifiant les productions, les transports et les livraisons.

Pour action

1. Au près des pouvoirs publics

Faire reconnaître l'alimentation comme secteur prioritaire, afin de notamment :

- Obtenir des masques nécessaires à la continuité des activités (les discussions sont déjà en cours)
- Obtenir les informations sur les mesures prises (gouvernement, préfecture) avant leur médiatisation afin que les entreprises puissent anticiper et prendre les mesures d'adaptation

- Un courrier sera adressé aux autorités

2. Au près des distributeurs

- Organiser une réunion avec la FCD et les enseignes de la distribution afin de s'accorder sur :
 - Un plan de continuité d'activités
 - Comment lever les freins à la fluidité industrielle et logistique (priorisation formats, ...)
 - Les bonnes pratiques d'une filière responsable, en intégrant la question des approvisionnements amont (ingrédients, matières premières agricoles)
- Adresser en parallèle un courrier à la DGCCRF sur ces éléments (promotion, priorisation, etc.)

3. Au près des fédérations de transport

Demander un protocole/mesures à mettre en place pour les livreurs (transport, réception..) : les échanges avec les fédérations concernées sont en cours

4. Anticiper une aggravation de la situation (notamment passage en stade 3 de l'épidémie)

Plans de continuité d'activités : nous demandons au MEDEF et à Bercy de proposer un PCA pour les entreprises et nous mettons à jour la version provisoire des guidelines ANIA (en ajoutant des scénarios d'anticipation des mesures du stade 3 et les mesures à prendre concernant les forces de vente)

5. Préparer une stratégie de communication en fonction de l'évolution de la situation et des différents scénarii possibles

- Préparer des EDL
- Envisager une communication avec les autres acteurs de la filière sur la préparation et l'organisation responsable de la filière (amont et distributeurs)

- **Relevé de conclusion - Réunion ce jour en présence de Bruno Le Maire et Muriel Pénicaud**

L'ANIA était représentée par Caroline Cohen Directrice des affaires sociales

Objectif de la réunion : Simplifier et renforcer les réponses à apporter aux entreprises

- **Rappel des deux principales mesures : Report des échéances et activité partielle**
 - Obtention de délais de paiement des charges sociales et fiscales (notamment dues au 15 mars) par simple appel téléphonique
 - Dégrèvement fiscal au cas par cas sur les impôts directs pourra être accordé si cela menace la survie des entreprises
 - Chômage partiel : concerne tous les secteurs d'activité. Les Direccte ont toutes reçues des consignes pour une prise en charge rapide (sous 24 – 48h)
 - **BPI France met en place un numéro vert opérationnel dès demain** (questions relatives aux garanties crédit et surtout pour consolider les découverts des entreprises) pour les PME pouvant être élargit aux ETI (discussion au niveau européen pour cet élargissement)
 - **Mise à jour du Q&A relative aux salariés des entreprises** (droit de retrait, prise en charge, formation)
 - **Définition d'une priorisation des besoins en masques** : a été rappelé la priorité absolue pour les professionnels de santé ; L'agroalimentaire serait une priorité en vertu du risque sanitaire important (nous nous faisons confirmer l'information)
 - Des précisions sur la « force majeure » seront apportées dans le cadre de la relation commerciale
 - Le gouvernement travaille sur un plan de relance en sortie de crise avec l'Europe.
- **Masques**
 Sur la base de vos retours, voici les **estimations** des besoins incompressibles pour l'ensemble des entreprises de l'agro-alimentaire que nous avons pu réaliser avec Stéphane Dahmani, Directeur Economie :
 - Masques de type FFP2 : environ 248 000 / semaine
 - Masques anti-projection (lorsqu'il n'y a pas d'autres alternatives) : environ 1.6 millions/semaine

Méthodologie :

Nous avons réalisé un sondage le 6 mars qui repose sur une consultation de toutes tailles d'entreprises et de tous secteurs d'activité, réparties sur le territoire, sur des activités allant de l'amont vers l'aval de la filière. La consultation a été menée par le biais d'adhérents de l'ANIA (syndicats, entreprises, ARIA), mais aussi d'autres organisations (culture viande, coopération agricole, Fédération des industries avicoles)

Au global, les entreprises répondantes représentent près de 120 000 salariés (pour rappel, les IAA comptent 440 000 salariés). Ces éléments confortent la représentativité de l'échantillon recueilli. Nous avons donc extrapolé ces données d'entrée à l'ensemble des entreprises de l'agro-alimentaire.

Dans le détail :

- S'agissant des masques anti-projection, le besoin remonté est de l'ordre de 440 000 masques/semaine pour des entreprises représentant 120 000 salariés ; ce qui, extrapolé à la totalité des entreprises (440 000 salariés), représente un besoin de l'ordre de 1,6 million masques/semaine.

Les secteurs ou catégories de produits concernés sont : épicerie, poissons, plats cuisinés/traiteur, boissons/bières, nutrition spécialisée/diététique, ingrédients, viande/volaille, fruits & légumes, lait/glaces, charcuterie, céréales, café, chocolat, boulangerie, biscuits/gâteaux.

- S'agissant des masques de type FFP2, le besoin remonté est de l'ordre de 70 000 masques/semaine ; ce qui, extrapolé à toutes les entreprises de l'agro-alimentaire, représente un besoin proche de 248 000 masques/semaine.

Les secteurs ou catégories de produits concernés sont : poissons, plats cuisinés/traiteur, boissons/bières, nutrition spécialisée/diététique, ingrédients, viande/volaille, fruits & légumes, lait/glaces, charcuterie, céréales, café, chocolat, boulangerie, biscuits/gâteaux, miel